



**Saint-Damase**  
fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2023  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-37  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUGMENTER  
LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ DANS UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA  
ZONE NUMÉRO 201**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

### **1. Adoption du projet de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 38-37 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter le nombre de logements autorisé dans une habitation multifamiliale dans la zone numéro 201*».

### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 décembre 2023 à 19 h à la mairie située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

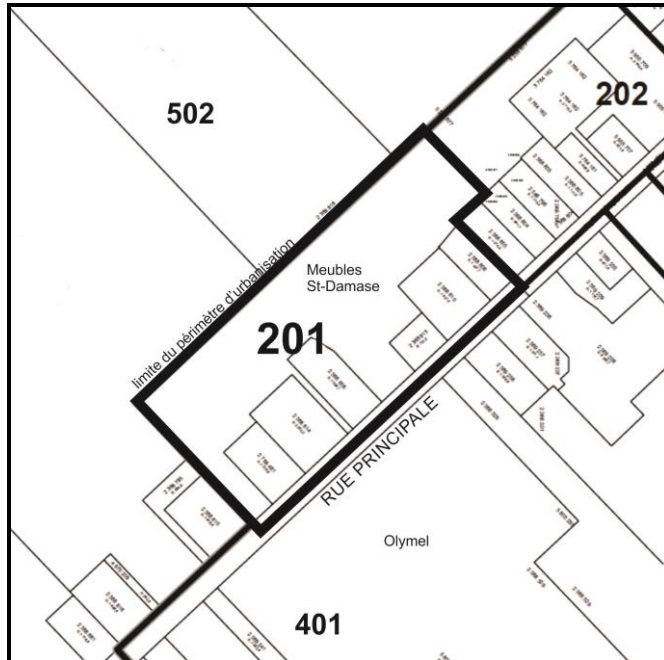
### **3. Objet du projet de règlement numéro 38-37**

L'objet de ce règlement est d'augmenter de vingt à vingt-quatre le nombre maximal de logements permis dans une habitation multifamiliale dans la zone numéro 201 (voir plan ci-joint). Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



# Saint-Damase

fière de son histoire



#### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023

**Johanne Beauregard, DMA**  
Directrice générale et greffière-trésorière